



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que lors de la séance ordinaire du 08 juin 2021, il a été adopté le **règlement 251-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 238-2019.**

La modification a pour effet de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 09 juin 2021.

Fanny Grosz
Directrice générale
Secrétaire-trésorière